



# FAPEE

Fédération des associations de parents  
d'élèves des établissements d'enseignement  
français à l'étranger

Monsieur le président,

Monsieur le directeur,

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Nous voudrions tout d'abord nous féliciter de la possibilité qui a été donnée aux établissements – comme nous l'avions demandé lors du conseil d'administration de juillet – de tenir des commissions internes d'aide aux familles étrangères jusqu'à la fin septembre. Et nous en profitons pour remercier tous ceux qui se sont mobilisés tant dans les services centraux que dans les postes diplomatiques et dans les établissements.

En revanche, et au vu du bilan qui nous a été transmis, nous nous interrogeons sur le faible nombre d'établissements qui ont finalement tenu ces commissions : a priori moins de 45% d'entre eux. Nous espérons qu'un éclairage pourra nous être donné lors de ce conseil d'administration.

Nous nous interrogeons également sur les raisons pour lesquelles le cadre très rigide et les critères très contraignants du mécanisme de recours gracieux ont été utilisés pour les familles françaises alors qu'une grande latitude a été donnée aux commissions internes des établissements pour les familles étrangères. Pourquoi ne pas avoir également utilisé les critères retenus par ces commissions pour instruire les dossiers de familles françaises pour cette aide exceptionnelle ponctuelle ? Ceci a engendré une véritable rupture d'égalité de traitement comme le démontre très bien le montant d'aide accordé suivant les dispositifs. Il est en effet, si l'on exclut le Moyen-Orient, d'un peu plus de 5M€ pour les familles étrangères alors qu'il est d'environ 1,375M€ pour les familles françaises, soit plus du double de la proportion entre étrangers et français dans le réseau.

On peut finalement s'interroger sur la finalité de ces deux dispositifs. A-t-on véritablement voulu aider les familles ou a-t-on en réalité plutôt cherché à aider les établissements à faire face à des impayés sans se soucier des réelles difficultés des familles qui pour certaines s'étaient endettées pour honorer leurs engagements financiers ? Il conviendra d'ailleurs de comparer pour chaque établissement du réseau le nombre de départs à la fin de l'année 2019-2020 à celui de l'année 2018-2019 pour s'assurer que le plan de soutien aux familles a joué son rôle. La baisse globale à périmètre constant de « seulement » 8 000 élèves peut en effet cacher des pertes beaucoup plus importantes compensées par des arrivées de nouveaux élèves.

Concernant l'enseignement à distance mis en place dans le cadre de la continuité pédagogique lors de la période de fermeture administrative des établissements au printemps dernier, nous remercions la direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation de l'AEFE d'avoir accédé à notre demande en élaborant un questionnaire à destination des enseignants, des familles et des élèves. Nous espérons que ce questionnaire permettra de faire un bilan objectif de ce qui a bien fonctionné et voir ce qui peut être amélioré. Il est essentiel de construire dans chaque établissement et avec tous les acteurs de la communauté scolaire, une réponse adaptée aux difficultés engendrées par les exigences sanitaires locales, au plus près des attentes et en tenant compte des différentes contraintes.

Quant à la rentrée, il convient de constater qu'elle s'est globalement bien passée et que le réseau a su démontrer sa résilience. Les difficultés ne sont malheureusement pas encore derrière nous, loin s'en faut, et il faut craindre que les changements de modalité au pied levé entre présentiel, distanciel et hybride soient la nouvelle « normalité ». Ils vont demander de la part de tous une importante capacité d'adaptation. A cet effet, personne ne doit être dogmatique. Ni les parents qui ne peuvent pas exiger que l'enseignement à distance se fasse selon le même emploi du temps qu'un enseignement présentiel car c'est une modalité à part entière. Ni les enseignants qui ne devraient pas invoquer la liberté pédagogique ou le droit à l'image pour refuser le recours à la visioconférence car cela fait partie intégrante de cette modalité. Il nous semble d'ailleurs que le recours au comodal – même si ce n'est pas toujours simple à mettre en place – est une piste qui n'est pas assez explorée par les établissements. Nous devons tous évoluer et vivre avec une nouvelle réalité en ayant à l'esprit que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres.

Cette année va nécessiter plus que jamais un dialogue constant entre équipes de direction, enseignants et parents élus et une communication transparente pour expliquer les choix faits, en particulier pour l'enseignement à distance. La FAPEE entend être constructive et faciliter ce dialogue avec les différents acteurs.

Pour conclure, quelques mots sur le projet de loi de finance 2021 et notamment l'article 49 intitulé *Garantie de l'État aux projets immobiliers des établissements français d'enseignement à l'étranger*. Il est conforme à ce qui avait été dit lors des derniers conseils d'administration de l'Agence et l'ANEFE, à savoir que la « tuyauterie » serait mise en place. En revanche tout est encore très flou car le dispositif, ses modalités et ses coûts doivent être précisés par des arrêtés du ministre chargé de l'économie. Et par conséquent aucune visibilité mais plutôt des préoccupations quant à

- l'encours total garanti qui sera de 350 M€ alors qu'aujourd'hui il n'y aucune limite définie ;
- la garantie qui ne pourra couvrir que 80% en UE et 90% hors UE du capital et intérêts alors qu'aujourd'hui c'est 100% ;
- la commission pour la rémunération de la garantie qui sera variable en fonction des risques alors qu'elle aujourd'hui mutualisée et fixée à 40 points de base.

Nous tenons d'ailleurs à remercier les commissions de l'enseignement et des finances de l'Assemblée des français de l'étranger qui ont pris l'initiative d'élaborer et de mettre au vote une résolution visant à corriger les préoccupations évoquées ci-haut et à s'assurer que le niveau d'attractivité financière du nouveau dispositif soit pleinement équivalent à celui du précédent. Espérons que nous arrivions à un dispositif qui permette de pleinement remplir son objectif et n'ai pas seulement le mérite d'exister.

Je vous remercie de votre attention.

François Normant

Président de la FAPEE